



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 06/08/2026

Reçu en préfecture le 06/08/2026

Publié le 06/08/2026

ID : 081-218100766-20260806-DECISION2026\_15-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

## DÉCISION DU MAIRE N°2026/15 DU 06/08/2026

*Signature devis – Vidéoprojection et sonorisation*

*Salle Jacques Prévert et salle du Conseil Municipal*

**Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),**

**Vu** la délibération n°2026/09 en date du 30 mars 2026 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

**Considérant** le projet de vidéoprojection et de sonorisation à la salle Jacques Prévert et de vidéoprojection à la salle du Conseil Municipal de la mairie, évoqué lors du Conseil Municipal en date du 03 août 2026 ;

**Considérant** les devis de l'entreprise CRISTAL AUDIO (Albi) :

- Vidéoprojection et sonorisation de la salle Jacques Prévert : 11 075,43 €HT
- Vidéoprojection de la salle du Conseil Municipal à la mairie : 1 568,00 €HT

### DECIDE

**De signer** les devis de l'entreprise CRISTAL AUDIO suivants :

- Vidéoprojection et sonorisation de la salle Jacques Prévert : 11 075,43 €HT
- Vidéoprojection de la salle du Conseil Municipal à la mairie : 1 568,00 €HT

A Cuq-Toulza, le 06 août 2026.

Le Maire,  
M. Jean-Claude PINEL

